

A photograph of a person's legs and feet walking on a large, weathered log in a forest. The person is wearing dark blue jeans and white sneakers. The ground is covered in fallen leaves and pine needles. The background is a blurred forest scene with trees and foliage. A green vertical bar is on the right side of the image.

POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS

Table des matières

LES PAYS-D'EN-HAUT

POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS	5
LE TERRITOIRE	8
HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION	9
CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : DE LACS, DE MONTAGNES, DE SENTIERS	11

NOTRE VISION

NOTRE DÉFINITION DU PATRIMOINE	13
NOTRE VISION DU PLEIN AIR	13

PORTRAIT DE LA SITUATION

DIAGNOSTIC ET PARTIES PRENANTES	15
DESCRIPTION DU RÉSEAU	18
TYPES DE SENTIERS EXISTANTS	19

RÔLES DES SENTIERS

CONTRIBUTION IDENTITAIRE	23
CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES SENTIERS	24
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE : DES CORRIDORS VERTS, POUR LA NATURE ELLE-MÊME ET POUR L'HOMME	25
CONTRIBUTION À LA SANTÉ : DES MILIEUX FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE	27

POLITIQUE ET ORIENTATIONS

UNE POLITIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DU PASSÉ ET UNE VISION D'AVENIR	28
LES ORIENTATIONS	29
LEXIQUE	37



protégeons nos sentiers



POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIER

La politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut est issue d'une démarche qui visait à garantir un accès public aux espaces naturels et récréatifs à tous les résidents de son territoire¹¹. La vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut, adoptée en 2012, stipule que son rôle est d'assurer « Un cadre de vie de qualité, un milieu de vie convoité, un niveau de vie envié, le tout, dans un environnement protégé, constitué de lacs, de rivières, de forêts et de montagnes » (*MRC PDH, en ligne*).

La popularité soutenue des loisirs en plein air est probablement propulsée par le souci de santé de la population et l'intérêt envers l'environnement, combinés à l'augmentation de la population. Or, l'achalandage croissant est conjugué avec un développement résidentiel effervescent qui morcelle le territoire et compromet la pérennité de ces sentiers. Ainsi, le développement urbain confronte les amateurs de plein air à une réalité, soit celle de la disparation des sentiers situés en terres privées. La majorité des sentiers des Pays-d'en-Haut étant situés sur des terrains privés, force est de constater que l'accès à ceux-ci est un enjeu réel dans la MRC.

¹¹ Plan Directeur d'aménagement, 2011

Paradoxalement, les nouveaux résidents ont souvent choisi de s'établir dans les Pays-d'en-Haut précisément à cause de leur amour du plein air. Selon un sondage réalisé dans la MRC, la présence d'infrastructures de plein air est un facteur décisif pour le choix d'un lieu d'emménagement¹². La rapidité du développement et de la croissance démographique de la population dans la MRC font en sorte qu'il y a urgence de développer des solutions urbanistiques et sociales à cette situation en impasse. Dans une démarche de développement durable et harmonisé du territoire, l'intégration des sentiers non motorisés dans la vision globale du territoire revêt donc une importance capitale. La création d'une véritable politique de protection est d'accès aux sentiers s'est ainsi imposée d'elle-même dans l'esprit des divers intervenants en plein air de la MRC. En 2015, le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut, sous la recommandation de la SOPAIR, entérinait donc une résolution à l'effet de se doter d'une véritable politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC.

« Au niveau légal, il subsiste un vide juridique concernant l'accessibilité et la conservation des sentiers qui demeurent L'INFRASTRUCTURE PREMIÈRE en matière de plein air. Cette absence de protection et la primauté du droit à la propriété privée au sens de la Loi engendrent de nombreuses difficultés pour les gestionnaires et promoteurs de réseaux existants. Il s'agit d'une problématique récurrente au Québec » (SOPAIR, 2015)

Rôle de la politique

- Illustrer le contexte historique, social et culturel propre aux Pays-d'en-Haut qui a favorisé le développement d'une culture plein air et l'existence de nombreux sentiers;
- Tracer le portrait de la situation relative aux réseaux de sentiers, évaluer leur contribution sociale et économique,
- Identifier les menaces et les opportunités ainsi que les besoins du milieu;
- Mettre en lumière l'aspect du patrimoine immatériel que constitue la pratique du ski nordique;
- Se doter d'une vision régionale;
- Définir les besoins et les attentes des citoyens locaux, de la clientèle touristique et des gestionnaires;
- Identifier des moyens de gestion et d'intendance efficaces et adaptés aux besoins des citoyens, usagers et gestionnaires;
- Proposer et prioriser des axes d'intervention;
- Proposer les principaux éléments d'un plan d'action;
- Assurer la protection des sentiers récréatifs à long terme et assurer leur intégration dans le développement durable de la MRC

¹² Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut 2015



Crédit photo: Fabien Bedoucha

La démarche

Issus de démarches de consultation auprès des propriétaires, des gestionnaires, des usagers, des divers participants invités aux ateliers, des membres du comité de réflexion, des administrateurs de la SOPAIR, des directeurs généraux, des élus et des directeurs des services d'urbanisme des municipalités constituantes, les orientations et objectifs ci-dessous constituent la VISION à laquelle la population adhère. Les objectifs décrits sont issus de consensus généraux et forment un plan d'action sommaire qui permettra à la MRC, aux municipalités constituantes et aux intervenants du milieu du plein air d'amorcer un véritable chantier de pérennisation et de mise en valeur des sentiers dans les Pays-d'en-Haut.

L'ensemble des objectifs issus de la démarche ont pour but **d'assurer la pérennité de certains sentiers sur le territoire**, d'en **optimiser l'accès, d'améliorer la gestion des infrastructures récréatives** sur le territoire et **de définir et mettre en valeur l'aspect identitaire des sentiers**.

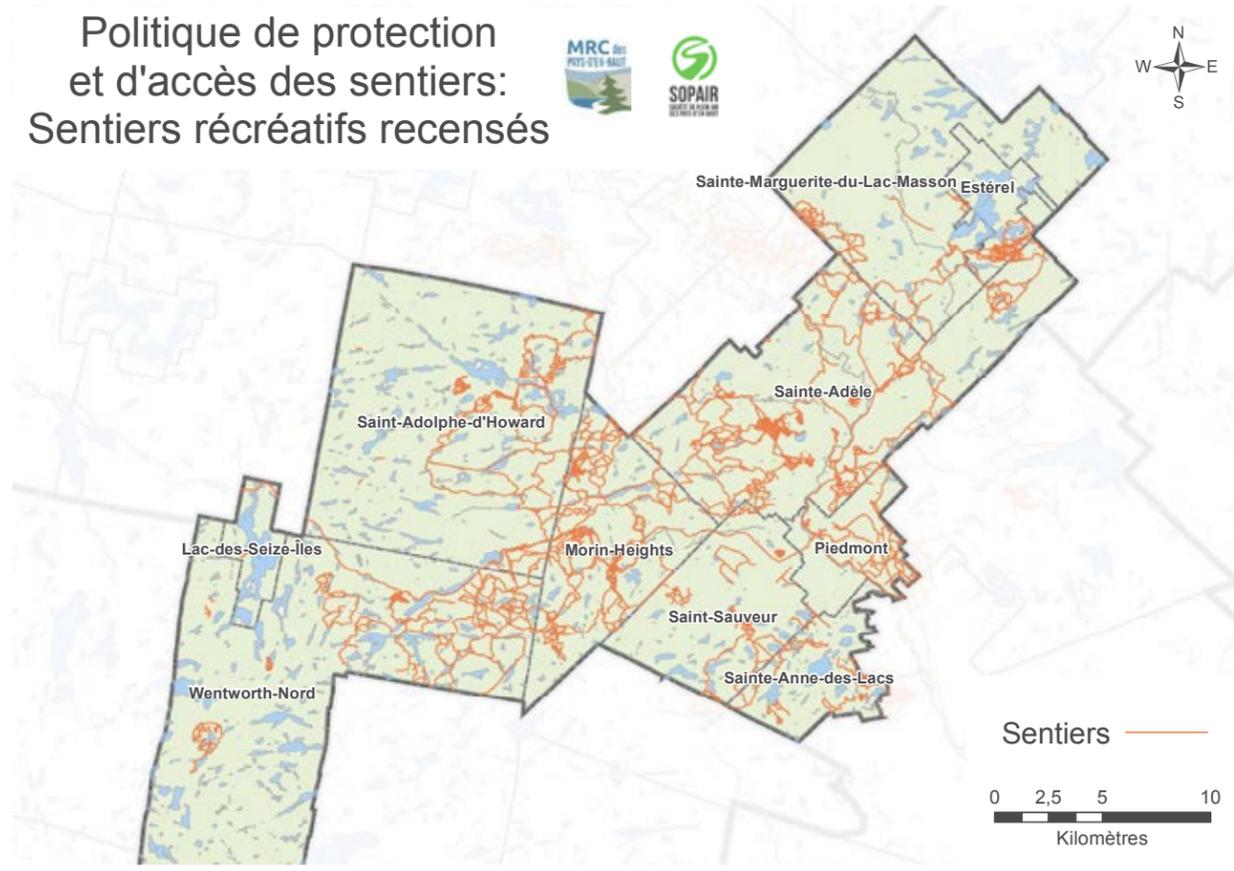
La présente politique est également accompagnée d'un plan de suivi qui assurera la pérennité des actions visant à mettre en œuvre la vision qu'elle soutient. Aussi, en votant cette politique la MRC s'engage à produire un bilan annuel qui sera rendu public sur les actions réalisées dans le cadre de l'application de la politique de protection et d'accès aux sentiers. Ce suivi sera présenté sous forme de rapport d'étape et rendu public.

Le territoire

La municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut, située au cœur de la région des Laurentides à près de 60 km de Montréal, regroupe 10 municipalités sur une superficie de 692 km². Elle compte une population d'environ 43 000 habitants permanents¹ et de près de 20 000 villégiateurs.² Le climat, le relief et la nature des développements sur son territoire ont contribué à l'implantation de nombreuses infrastructures récréatives dans la MRC. Parmi celles-ci, on compte entre autres le Parc linéaire le P'tit train du Nord, une piste multifonctionnelle reconnue au niveau international, qui sert de véritable colonne vertébrale pour le développement récréotouristique des Laurentides. S'ajoute à ce parc le Corridor aérobique qui structure également les territoires d'activités récréatives dans le secteur ouest de la MRC. Du côté administratif, l'équipe de la MRC est responsable, entre autres, de nombreux dossiers en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement culturel. En 2015, Conseil des maires a entériné de manière unanime une résolution à l'effet de

« ... faire du plein air une activité économique prioritaire dans ses interventions et projets de développement du territoire... »

Politique de protection et d'accès des sentiers: Sentiers récréatifs recensés



¹ Décret 1099-2016 du 21 décembre 2016, Gouvernement du Québec

² Source Estimation de la MRC des Pays-d'en-Haut issues des compilations du recensement de Statistiques Canada 2016.

Historique de développement de la région



La belle histoire des Pays-d'en-Haut débute après 1783, à la suite de l'indépendance des États-Unis. Récompensés pour leur fidélité envers le roi d'Angleterre, des loyalistes se font concéder des terres, notamment dans les Laurentides. Entre 1810 et 1888, de nombreux Irlandais et Écossais émigrent aussi dans la région. Ces deux phénomènes ont grandement contribué à l'établissement de cantons dans l'actuelle partie ouest du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les nouveaux arrivants y pratiquent l'agriculture de subsistance et y construisent plusieurs moulins à scie afin d'exploiter le potentiel forestier.

À partir de 1842, des pionniers tels qu'Augustin-Norbert Morin et Édouard Masson s'installent en bordure de la rivière du Nord et ouvrent des routes afin de favoriser l'établissement des premiers colons francophones dans la région. Les territoires de Sainte-Adèle, Val-Morin, Morin-Flats (Morin-Heights), Piedmont et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se sont ainsi graduellement colonisés.

En 1868, le curé Antoine Labelle fait initier la construction du célèbre chemin de fer Le P'tit Train du Nord, qui allait relier Montréal à Sainte-Agathe-des-Monts (et plus tard à Mont-Laurier). En 1892, la partie ouest du territoire des Pays-d'en-Haut est également desservie par une voie ferrée dans le secteur Montfort. Le train a joué un rôle important dans le développement économique de cette contrée : il a favorisé le peuplement francophone et l'implantation de la villégiature sur le pourtour de certains lacs.

Les Cantons du Nord n'étant pas assez fertiles, la colonisation s'essouffle graduellement, laissant plusieurs parcelles agricoles en déprise. Heureusement, les nombreux lacs poissonneux et les forêts giboyeuses attirent de plus en plus de voyageurs américains. Les berges des plans d'eau les plus importants sont progressivement occupées par de petits chalets; c'est le début de la villégiature dans les Pays-d'en-Haut.

Puis, au tournant du XXe siècle, ce sera au tour des Montréalais de découvrir, grâce au P'tit Train du Nord, les montagnes leur permettant de pratiquer le ski nordique. À partir de ce moment, l'essor des Pays-d'en-Haut devient étroitement lié à son développement récréatif. Encore aujourd'hui, les Laurentides se distinguent à travers le Québec comme étant une destination touristique qui profite de ses grands espaces et ses riches paysages. C'est un territoire propice à la pratique d'activités en plein air et la population, de plus en plus soucieuse de sa santé, est plus que jamais à la recherche de sites pour pratiquer ses loisirs dans la nature.

Contexte socio-économique

La MRC des Pays-d'en-Haut est une des huit MRC de la région administrative des Laurentides. Selon selon l'Institut de la statistique du Québec, d'ici 2031, la population de la MRC des Pays-d'en-Haut devrait croître de 36 % pour atteindre près de 50 000 personnes, soit le 6e plus haut taux d'augmentation de toutes les MRC du Québec. Pour l'ensemble du Québec, le taux de croissance devrait être deux fois moindre, soit 16 %, et 34 % pour les Laurentides.³

Le nombre d'excursionnistes dans les Pays-d'ens-Hauta été estimé à près d'un million⁴ et les activités économiques des Pays-d'en-Haut sont surtout caractérisées par le secteur tertiaire (les services) grâce au récréotourisme. Ainsi, l'hôtellerie, la restauration et les différentes infrastructures récréatives représentent les secteurs où l'on retrouve la majorité des emplois dans la MRC.

Il est également intéressant de souligner que selon des études québécoises, la région des Laurentides est celle du Québec où le plus grand nombre de personnes ont pratiqué le plein air, attirant environ un demi-million d'adeptes provenant de l'extérieur...

LA SOPAIR

Créé en 1998 sous le nom de Société du Parc Régional des Pays-d'en-Haut, l'organisme à but non lucratif avait pour première mission de travailler à la planification et au développement d'un Parc régional. Cependant, au fil du temps, la SOPAIR a su rassembler au sein de son conseil d'administration des individus aux expertises et connaissances variées en lien avec les activités de plein air et qui se sont bâti une grande crédibilité grâce à leur implication dans de nombreux projets d'envergure sur le territoire. En 2014, l'organisme a changé son nom et sa mission afin de mieux répondre enjeux de développement du territoire pour devenir la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

La SOPAIR est maintenant un organisme de consultation et de concertation qui veut assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ICI on aime le plein air!

³ Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, MRC des Pays-d'en-Haut, 2015

⁴ Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, MRC des Pays-d'en-Haut, 2015

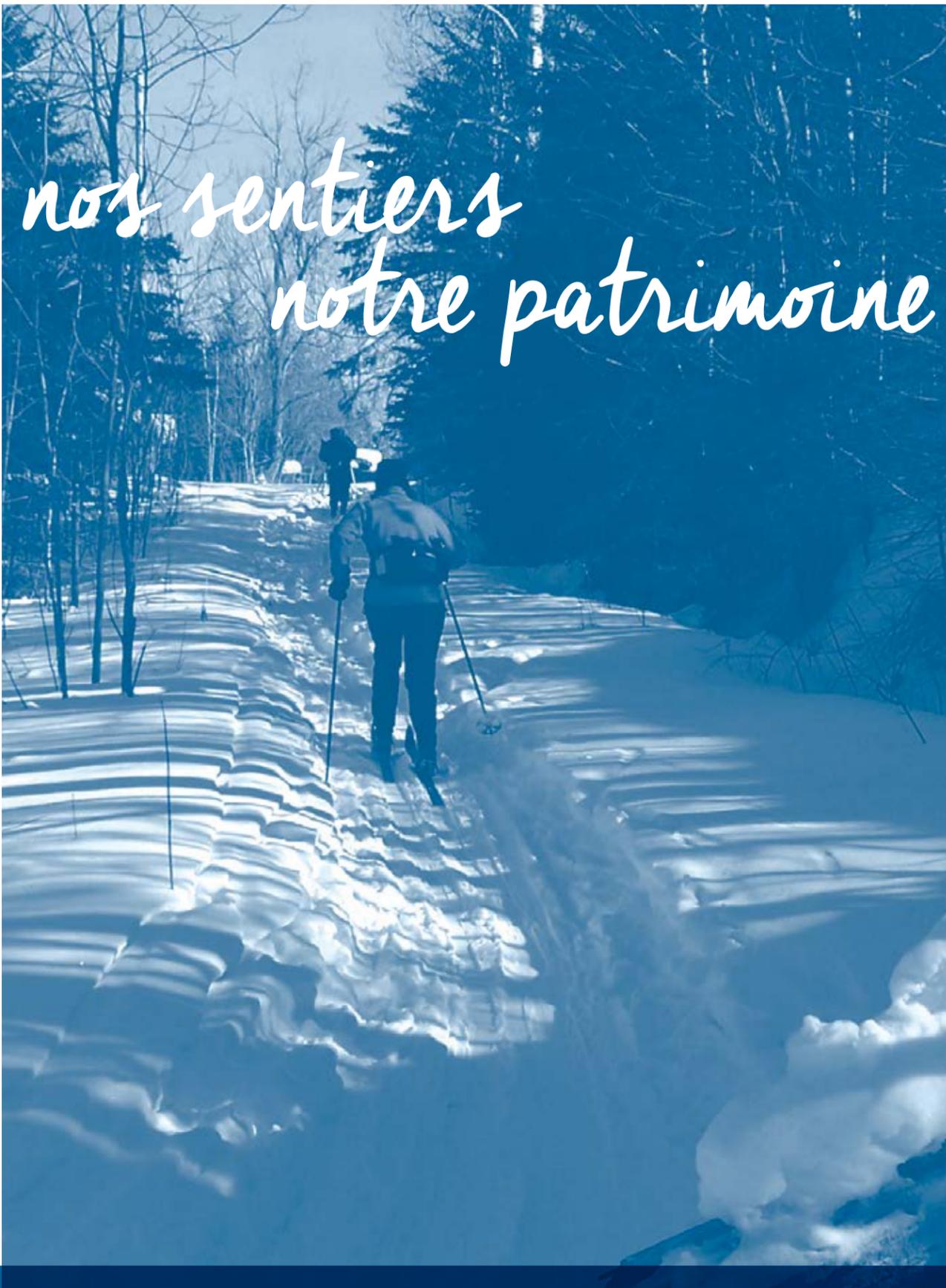
Contexte environnemental : de lacs, de montagnes, de sentiers

La région des Pays-d'en-Haut possède un patrimoine naturel typique aux Laurentides. Elle est prisée pour ses nombreux lacs (plus de 350, toutes tailles confondues) et cours d'eau ainsi que pour la beauté qu'offrent ses montagnes arrondies recouvertes de forêt. La région administrative des Laurentides doit en effet son nom à cette chaîne de montagnes datant de près de 1 milliard d'années, dont les sommets qui subsistent sont les vestiges d'un ancien massif autrefois imposant, mais maintenant fortement érodé. Le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut est presque totalement inclus

dans le bassin versant de la rivière du Nord et le relief vallonné a favorisé la formation de nombreux milieux humides. Encore aujourd'hui, le territoire de la MRC est boisé à environ 75 %. La forêt appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans lequel on retrouve une bonne diversité de peuplements forestiers. De nos jours, l'aménagement forestier n'est plus une activité commerciale dominante dans la MRC, mais cette activité a contribué à la création de nombreux sentiers, qui sont un moyen de donner une seconde vie aux anciens chemins de récolte de bois.



Crédit photo: André Cousineau



nos sentiers
notre patrimoine



NOTRE VISION

Notre définition du patrimoine

Nous reconnaissons la définition suivante du Patrimoine :

« Reflet de notre identité, le patrimoine se définit comme **L'ENSEMBLE** des biens matériels et immatériels, d'ordre naturel ou culturel hérités du passé et façonnés par le quotidien, que l'on reconnaît, protège, conserve, met en valeur, s'approprie, transmet et continue à enrichir. »

« La notion de patrimoine est une notion ouverte, qui peut développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé. »
- *Définition du Patrimoine de la Ville de Québec issue de la Vision du Patrimoine 2027, p.5 (2017)*

Notre vision du plein air

« La pratique des activités récréatives et touristiques en sentier faisant partie de l'identité même des Pays-d'en-Haut, la MRC reconnaît le bien-fondé de la pérennisation des sentiers et des infrastructures de plein air sur son territoire en tant qu'assise des saines habitudes de vie pour les résidents et visiteurs, ainsi qu'en tant que moteur attractif essentiel au maintien et au développement de l'économie de la MRC. »

notre identité



Un réseau
qui relie les villages



PORTRAIT DE LA SITUATION

Diagnostic et parties prenantes

Les principaux intervenants impliqués activement dans les activités en sentier et les sentiers eux-mêmes sont les suivants :

La SOPAIR (Société de plein air des Pays-d'en-Haut) : La SOPAIR a reçu le mandat de coproduire la présente politique.

Les municipalités : plusieurs municipalités de la MRC possèdent et/ou gèrent des réseaux de sentiers. Ces réseaux municipaux sont en général payants, mais entretenus par les villes ou des gestionnaires délégués. Certaines municipalités acquièrent lorsque possible les fonds de terre où passent leurs sentiers, sinon elles négocient les droits de passage.

Les clubs de plein air et leurs bénévoles : les clubs sont généralement reliés à des sites dans une localité précise. Ils gèrent habituellement l'implantation, l'entretien des sentiers et parfois les ententes de passage sur les terrains privés.

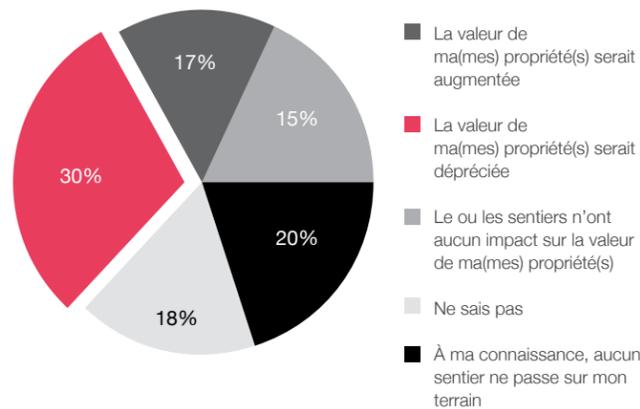
Les propriétaires terriens : Les propriétaires sont des acteurs importants car la majorité des sentiers sont situés sur des terrains privés. Leur appui et leur collaboration au projet est essentiel car ils peuvent autoriser ou non l'accès aux usagers.

Les utilisateurs : Les utilisateurs proviennent de la MRC ou de l'extérieur, ils viennent seuls ou en groupes organisés ou non. Leur comportement dans les sentiers influence les propriétaires, ainsi que les municipalités. Ils ont un impact sur l'économie locale, en particulier les touristes.

En décembre 2016, un sondage auprès des propriétaires terriens chez qui des sentiers étaient présents ainsi qu'auprès de différents acteurs (usagers, clubs de plein air, commerçants, etc.) fut tenu par la SOPAIR. Cette enquête avait pour but de comprendre les différentes perceptions que ces derniers avaient des réseaux de sentiers et de leur protection. En tout, 143 acteurs et 82 propriétaires ont formulé leur avis à cet effet. Les éléments sondés furent entre autres la perception des sentiers, leurs types de gestion et de pratiques de plein air, les ententes de gestion auxquelles ils adhèrent, les modalités d'entretien et d'assurances, et enfin, les principes de protection et de pérennisation des sentiers et de leurs accès.

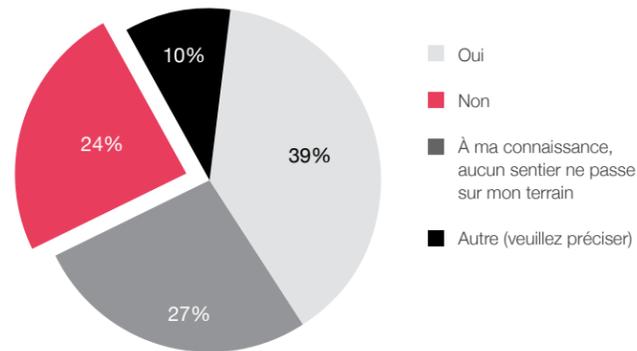
A

Quel serait selon vous l'impact de la présence du ou des sentiers sur une vente potentielle de votre propriété?



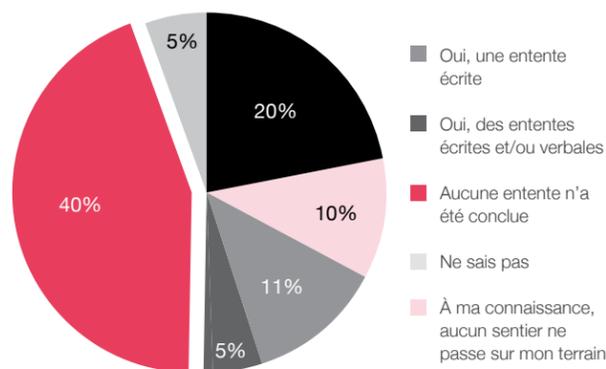
B

Connaissez-vous le gestionnaire du ou des sentiers présent(s) sur votre propriété?



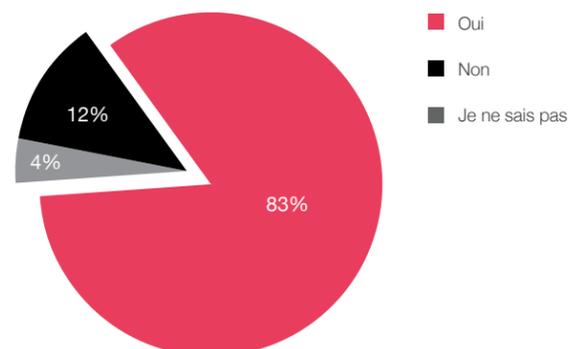
C

Avez-vous adhéré avec le gestionnaire du ou des sentiers sur votre(vos) propriété à une entente relative de gestion du ou des sentiers (sécurité, assurances, entretien, etc.)?



D

Existe-t-il selon vous un besoin de protection et de pérennisation (reconnaissance, statut officiel, perpétuité) des sentiers?



En somme, les propriétaires terriens estiment de façon importante que les sentiers déprécient leur propriété. Ils sont en majorité peu familiers avec les sentiers et leurs gestionnaires et n'ont aucune entente de relative à la gestion des sentiers sur leur propriété. Enfin, alors que les propriétaires préfèrent les ententes annuelles de gestion, les acteurs insistent majoritairement sur l'importance de protéger et pérenniser les sentiers.

En avril 2017, un atelier participatif fut organisé à Saint-Sauveur lors duquel des dizaines d'acteurs régionaux et locaux en plein air contribuèrent à établir les grandes orientations de protection des sentiers et de leurs accès. Celles-ci furent réfléchies dans une perspective environnementale, économique, sociale et de gouvernance. En tout, douze souhaits, préoccupations ou intérêts furent établis :

GOVERNANCE

1. Doter la région d'un organisme reconnu, mandaté et dédié à la protection des sentiers et de leurs accès sentiers;
2. Mettre en place une structure et un processus harmonisé misant sur le partenariat et le principe de subsidiarité;
3. Élaborer, adopter et diffuser une démarche urbanistique régionale en matière de planification de sentiers;
4. Planification proactive de la protection des sentiers, de leurs accès et de l'offre régionale en sentiers;
5. Implanter une méthode régionale relativement à certains savoir-faire : négociations des accès, interconnexions de sentiers, identité, culture, etc.

ENVIRONNEMENT

6. Définir les statuts de protection et mettre en priorité la protection des sentiers;
7. Protéger des sentiers à perpétuité.

SOCIÉTÉ

8. Développer le sentiment de fierté et la reconnaissance de l'importance sociale, économique et écologique des sentiers;
9. Développer et diffuser une signature locale et régionale pour les sentiers.

ÉCONOMIE

10. Augmenter les ressources matérielles et financières relatives à la pérennisation des sentiers;
11. Assurer la gratuité de l'accès aux résidents;
12. Vérifier des modèles de financement (PPP, utilisateurs-payeurs, contributions volontaires, effets leviers, etc.).



Description du réseau

L'inventaire actuel des sentiers non motorisés dénombre plus de 1100 kilomètres de sentiers en tout genre. Sillonnant le territoire, ces pistes sont de natures diverses et ne peuvent être évaluées sur des critères similaires. Certains sentiers constituent des infrastructures de plein air majeures pour les municipalités tandis que d'autres sont simplement des lieux de plaisance en arrière-cour pour les résidents d'un quartier. À ce titre, il est également important de souligner que plus de 75% du réseau se situe sur des terrains privés.

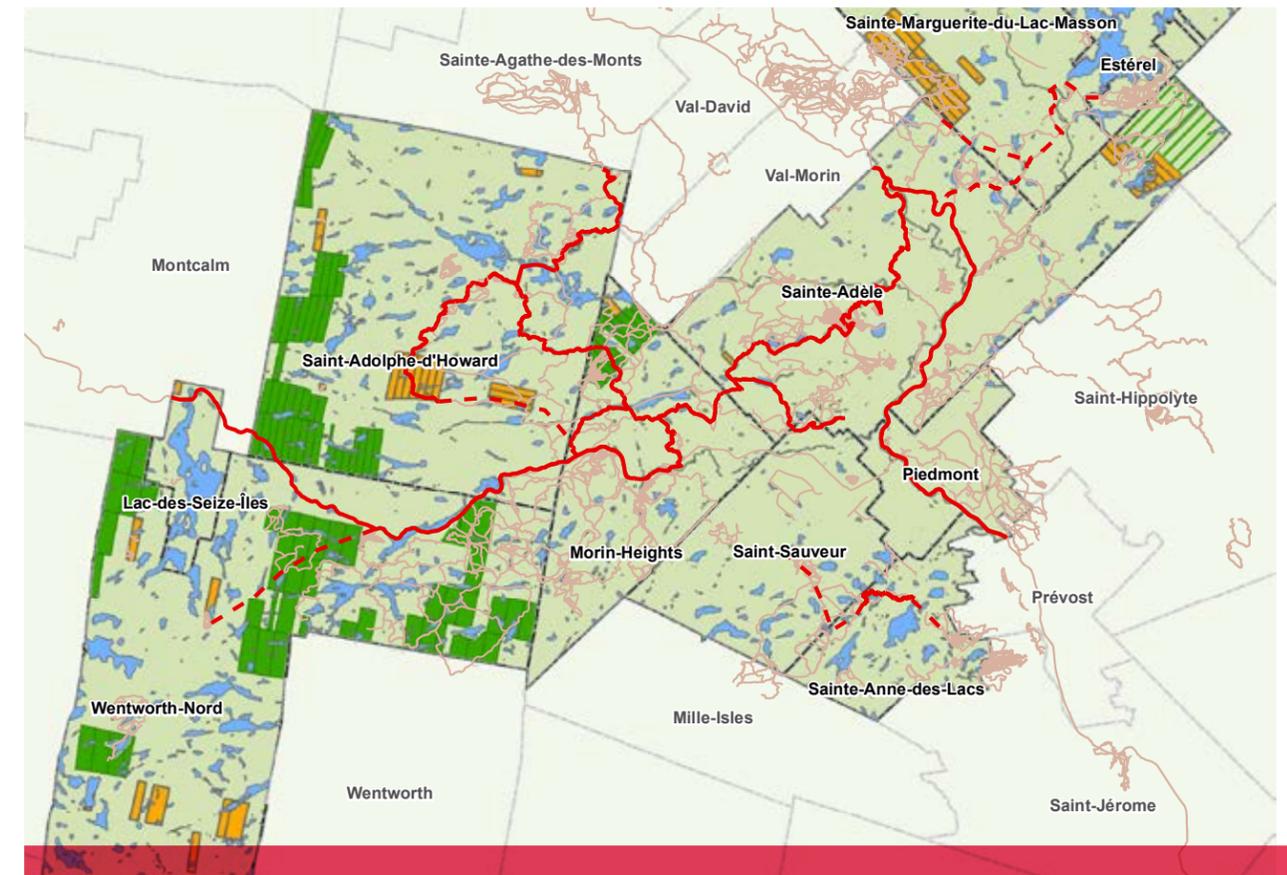
Ainsi, afin de soumettre des objectifs pertinents pour la pérennisation des sentiers et la mise en valeur des sites récréatifs, il est primordial d'identifier les principales caractéristiques qui distinguent les différents groupes de sentiers existants sur le territoire.

Types de sentiers existants

Les sentiers régionaux identifiés

Les sentiers régionaux se démarquent par leur caractère souvent inter municipal. La plupart des liens régionaux identifiés ont été créés il y a plus de cinquante ans, voire une centaine d'années pour certains. Le tracé de ces sentiers est secondaire; leur importance réside dans leur fonction qui permet la pratique ouverte aux sports sur sentiers. De plus, l'histoire de ces parcours est unique au Québec et même au Canada. L'identité des Laurentides a grandement été forgée par le rayonnement de ces mêmes infrastructures qui ont fait du territoire un endroit de villégiature par excellence.

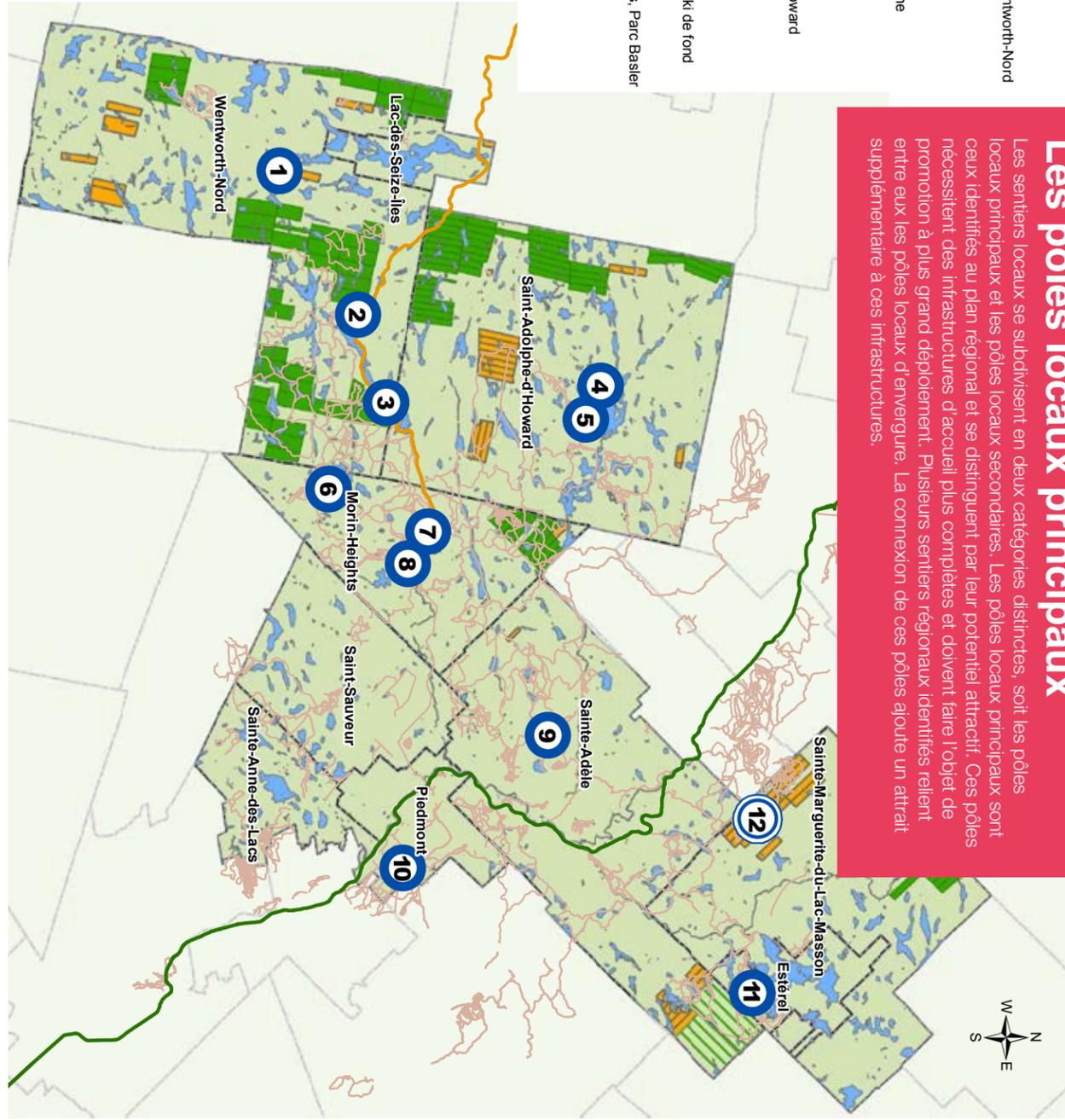
Les sentiers devaient relier les villages les uns aux autres afin que les skieurs puissent toujours se ravitailler. Bien que plusieurs tracés ancestraux soient aujourd'hui disparus, la pratique du ski nordique perdure dans la région et la possibilité de développer un produit d'appel d'envergure et unique au Québec en matière de plein air est toujours de mise. Le réseau de sentiers inter municipal créé par les skieurs nordiques, combiné aux réseaux multifonctionnels plus récents, permet à l'ensemble des citoyens et aux visiteurs de profiter d'un produit quatre saisons exceptionnel. Les sentiers régionaux identifiés possèdent donc un potentiel récréotouristique d'envergure supra locale et doivent répondre à des critères de qualité supérieure.



Projection: MTM 8 NAD 83

Kilomètres

0 2,5 5 10



Pôle régional

- 1 Centre régional multiactivité de Wentworth-Nord

- 2 Réseau de sentiers des Orphelins

- 3 Circuit de randonnée La Montfortaine

- 4 Station des sports Mont-Avalanche

- 5 Centre Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard

- 6 Club de ski Viking

- 7 Réseau municipal Morin-Heights, Ski de fond

- 8 Réseau municipal de Morin-Heights, Parc Bastier

- 9 Réseau Le Chantecler

- 10 Réserve naturelle Alfred-Kelly

- 11 Réseau d'Estérel / Hors Limite

Pôle en développement

- 12 Terres publiques à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Sentier récréatif recensé

Parc linéaire

Corridor aérobie

Petit Train du Nord

Les pôles locaux principaux

Les sentiers locaux se subdivisent en deux catégories distinctes, soit les pôles locaux principaux et les pôles locaux secondaires. Les pôles locaux principaux sont ceux identifiés au plan régional et se distinguent par leur potentiel attractif. Ces pôles nécessitent des infrastructures d'accueil plus complètes et doivent faire l'objet de promotion à plus grand déploiement. Plusieurs sentiers régionaux identifiés relient entre eux les pôles locaux d'envergure. La connexion de ces pôles ajoute un attrait supplémentaire à ces infrastructures.

Les pôles locaux secondaires

Les pôles secondaires sont essentiellement des réseaux de sentiers qui desservent la population locale. Ils ajoutent une valeur à la localité et jouent un rôle important quant à l'appartenance des résidents face à leur territoire. Bien que primordial pour la qualité de vie des résidents, le développement régional de ces pôles n'est pas stratégique, et ce, malgré la qualité parfois exceptionnelle des parcours et des paysages qu'on y retrouve.

Pôle local

- 1 Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard, secteur Calvaire
- 2 Réseau municipal de Morin-Heights, secteur des Bouleaux
- 3 Plein Air Sainte-Adèle, secteur Lac Millette
- 4 Plein Air Sainte-Adèle, secteur Lacs Mariley et Richer
- 5 Parc des pentes 40-80
- 6 Plein Air Sainte-Adèle, secteur de la Gare
- 7 Plein Air Sainte-Adèle, secteur Mont-Durocher
- 8 Plein Air Sainte-Adèle, secteur Mont-Gabriel
- 9 Parc John-H. Molson
- 10 Sentier historique Loken
- 11 Sentier de l'HéPAN
- 12 Réseau des Galais

Gestionnaire privé

- 13 Base de Plein Air Bon Départ
- 14 Laurel Aventure
- 15 Parc de la rivière Doncaster
- 16 MSS Bike Park

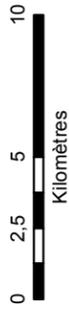
Pôle en développement

- 17 Plein Air Saint-Sauveur, secteur Mont-Habillant

Pôle projeté

- 18 Terres publiques à Sainte-Adolphe-d'Howard

Sentier récréatif recensé



Les sentiers de quartiers

Les sentiers de quartier se subdivisent eux aussi en deux catégories distinctes, soit **les sentiers officiels** et **les sentiers à tenure municipale**.

Les sentiers de quartiers officiels

Les sentiers de quartiers officiels sont souvent le résultat des promenades des résidents dans leur milieu de vie. Bien que recensés, ces sentiers développés en terrains privés sont de nature spontanée et ne nécessitent pas de plan d'intervention. L'inventaire de ces sentiers est suffisant.

Les sentiers de quartier à tenure municipale

Les sentiers de quartier à tenure municipale font référence aux principes de mobilité active. La fonction de ces sentiers est principalement de lier les pôles résidentiels aux services et infrastructures (parcs et autres) environnantes, les quartiers les uns aux autres ou les pôles de services les uns aux autres. La planification de ces sentiers doit être faite à l'échelle de la municipalité et doit faire l'objet d'une vision urbanistique locale.



Crédit photo: D. Laplante

Contribution identitaire

Inventoriée comme un patrimoine immatériel au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, la pratique du ski nordique est un élément fondamental de l'identité des Pays-d'en-Haut. Comme le territoire s'est développé autour de l'industrie touristique, le ski et les autres activités de plein air sont la raison d'être de nombreux tenanciers d'hôtels, d'auberges autres établissements qui perdurent dans les Pays-d'en-Haut. Les clubs de ski, dont certains très renommés, sont apparus dès 1911 et l'arrivée des skieurs a complètement transformé l'espace, façonnant le paysage urbain que l'on connaît aujourd'hui. L'histoire des lieux et de la population des Pays-d'en-Haut est ainsi marquée par le légendaire Hermann Smith Johannsen alias Jackrabbit, qui sillonnait en ski les forêts laurentiennes. La motivation de Jackrabbit était simple : les sentiers devaient relier les villages les uns aux autres afin que les skieurs puissent toujours avoir à manger.⁵

Toujours présents dans la structure des municipalités, les sentiers procurent encore aujourd'hui un apport exceptionnel à l'identité des résidents de la région. Ce sentiment d'appartenance est bien souvent tributaire de la pratique d'activités en plein air à proximité des résidences, car ceci permet aux citoyens de créer un contact unique avec leur environnement. Les paysages captés en sentier dans les Pays-d'en-Haut deviennent ainsi un cadre de référence pour bon nombre de citoyens et un élément de fierté pour plusieurs.

En effet, aujourd'hui, la popularité du plein air perdure et une partie de la population est fortement attachée aux sentiers existants, ce qui se déduit non seulement du fort achalandage de tous les réseaux, mais aussi par le grand nombre de bénévoles actifs dans le milieu et la quantité impressionnante de ressources qui y sont consacrées.

⁵ Tiré de « La belle histoire des Pays-d'en-Haut », p.14. Éditions Continuité. Numéro 119, hiver 2008-2009.

Contribution économique des sentiers

Jouissant d'une position géographique avantageuse à proximité de la couronne nord de Montréal, la MRC des Pays-d'en-Haut peut compter sur la durabilité de ses investissements en plein air car le bassin d'excursionnistes à proximité est appelé en croître de manière considérable dans les prochaines décennies.⁶ Finalement, comme le soulignait le Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut, la principale clientèle journalière des sentiers demeure les résidents de la MRC. Aussi, l'attractivité du territoire est un facteur majeur à considérer dans les investissements futurs. L'accessibilité aux infrastructures de plein air est un outil stratégique ainsi qu'une opportunité de se distinguer des territoires voisins et de poursuivre un développement économique croissant qui favorise l'installation de jeunes familles dans ses municipalités.

Au Canada, les adeptes de plein air dépensent annuellement entre 1,3 milliard et 3 milliards de dollars pour leurs activités et ceci permet de maintenir plus de 15 000 emplois. L'apport économique de l'industrie du plein air n'est plus à remettre en question : la plus récente étude sur les Parcs des Laurentides⁷ évaluait à 143 000 000\$ par année la contribution de celle-ci à l'économie du Québec. Aussi, la région des Laurentides est une de celles au Québec qui attire le plus grand nombre d'adeptes de plein air provenant de l'extérieur, soit environ un-demi-million en 2004.⁸



Contribution environnementale et paysagère : des corridors verts, pour la nature elle-même et pour l'homme

La pratique plein air contribue à édifier une saine relation entre l'utilisateur et l'environnement; elle permet de comprendre, d'apprécier et de valoriser la richesse du milieu naturel et contribue certainement à créer un engagement citoyen envers la conservation. Au niveau environnemental, la conservation d'espaces verts pour la pratique du plein air concourt à créer des zones favorables au maintien de la biodiversité floristique et faunique et au maintien de divers processus écologiques, en particulier lorsque ces espaces verts prennent la forme de corridors qui relient des milieux naturels entre eux. Les éco-corridors ainsi créés par les sentiers et leurs emprises naturelles peuvent jouer le double rôle de corridors écologiques et de corridors récréatifs. Ils aident à contrer les effets de la fragmentation des milieux naturels, car ils permettent de relier entre eux les habitats, favorisant le déplacement des espèces animales et la dissémination des espèces végétales au travers des secteurs anthropiques. Ces corridors sont aussi reconnus comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, non seulement par la séquestration du gaz carbonique par les végétaux, mais aussi en permettant aux espèces de se déplacer vers des habitats qui leur seront plus favorables pour répondre à leurs besoins.

Les zones de connectivité possibles à travers les Laurentides ont été étudiées et cartographiées (Éco-corridors Laurentiens, 2015- 2016), dans un objectif de mettre au point une stratégie de relier entre elles les grandes aires naturelles des Laurentides.

Présentement, trois principaux éco-corridors potentiels sont présents à l'échelle régionale, dont deux qui impliquent le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut (voir carte en page 24). Un premier corridor est situé à l'extrême ouest et passe par Wentworth-nord, Lac-des-Seize-îles et Saint-Adolphe-d'Howard, alors que le second traverse Sainte-Anne-des-Lacs puis atteint à l'est Piedmont et Sainte-Marguerite- du-Lac-Masson. Bien que les milieux naturels soient encore substantiellement présents dans la MRC, ils sont fortement fragmentés par l'étalement urbain qui insère des discontinuités dans la trame verte. L'initiative de relier les différents secteurs de la MRC des Pays-d'en-Haut par des sentiers inter municipaux fait écho à ce concept de connectivité, en créant des noyaux de conservation (pouvant inclure des réseaux locaux de sentiers en milieu naturel) reliés les uns aux autres par des sentiers longue distance. L'idée s'insère donc dans une perspective plus large, souhaitable et reproductible à plus grande échelle.

Au niveau des paysages, les zones conservées pour le plein air ou grâce au plein air assurent le maintien des paysages boisés qui sont cruciaux pour l'identité visuelle de la région. L'attrait des paysages naturels est un facteur qui contribue significativement à attirer les nouveaux résidents et les touristes dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

⁶ Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut 2015

⁷ Étude sur les retombées économiques, les caractéristiques environnementales et le profil des visiteurs des parcs régionaux des Laurentides, 2017

⁸ MRNF 2008



Crédit photo: Vertigo Aventures

Contribution à la santé : des milieux favorables aux saines habitudes de vie

L'aménagement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie découle du simple principe de «rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire».⁹ Aussi, l'accessibilité des résidents aux sentiers qui leur permettent facilement de pratiquer des activités physiques diversifiées est un élément central pour l'intégration des principes d'environnements favorisant la santé pour les municipalités de la région. La pratique d'activités sportives ou de loisirs en plein air comporte des avantages indéniables pour la santé, autant physique que mentale. La présence de sentiers à proximité du lieu de résidence est un fort incitatif à prendre l'air, à jouer dehors, voire à laisser de côté la voiture. S'il n'est plus nécessaire de démontrer les impacts sur la santé physique, ceux sur le moral sont tout autant établis : **« L'effet qu'a la pratique d'activités physiques sur l'anxiété s'avère le plus marquant (...) il a été démontré que l'exercice devient un traitement efficace chez les personnes qui souffrent de maladies émotionnelles légères ou plus graves. D'autres études laissent entendre que les activités d'endurance, comme la marche, le jogging et le cyclisme, sont plus efficaces. »**¹⁰. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, l'exercice est reconnu comme un élément essentiel dans le développement et le maintien de la forme mentale et cet effet est encore plus fort lorsqu'il est pratiqué dans la nature. Il est également démontré que les enfants initiés au plein air ont davantage de chances de faire régulièrement de l'exercice plus tard. La facilité d'accès à des parcs et à des réseaux de sentiers multisports est certainement un excellent moyen de favoriser la pratique de l'activité physique dans un environnement sain, peu pollué et inspirant - et un investissement dans l'état de santé de la population.

⁹ Québec en forme, Pour une vision commune des environnements favorables, 2012

¹⁰ Kino-Québec, 2015

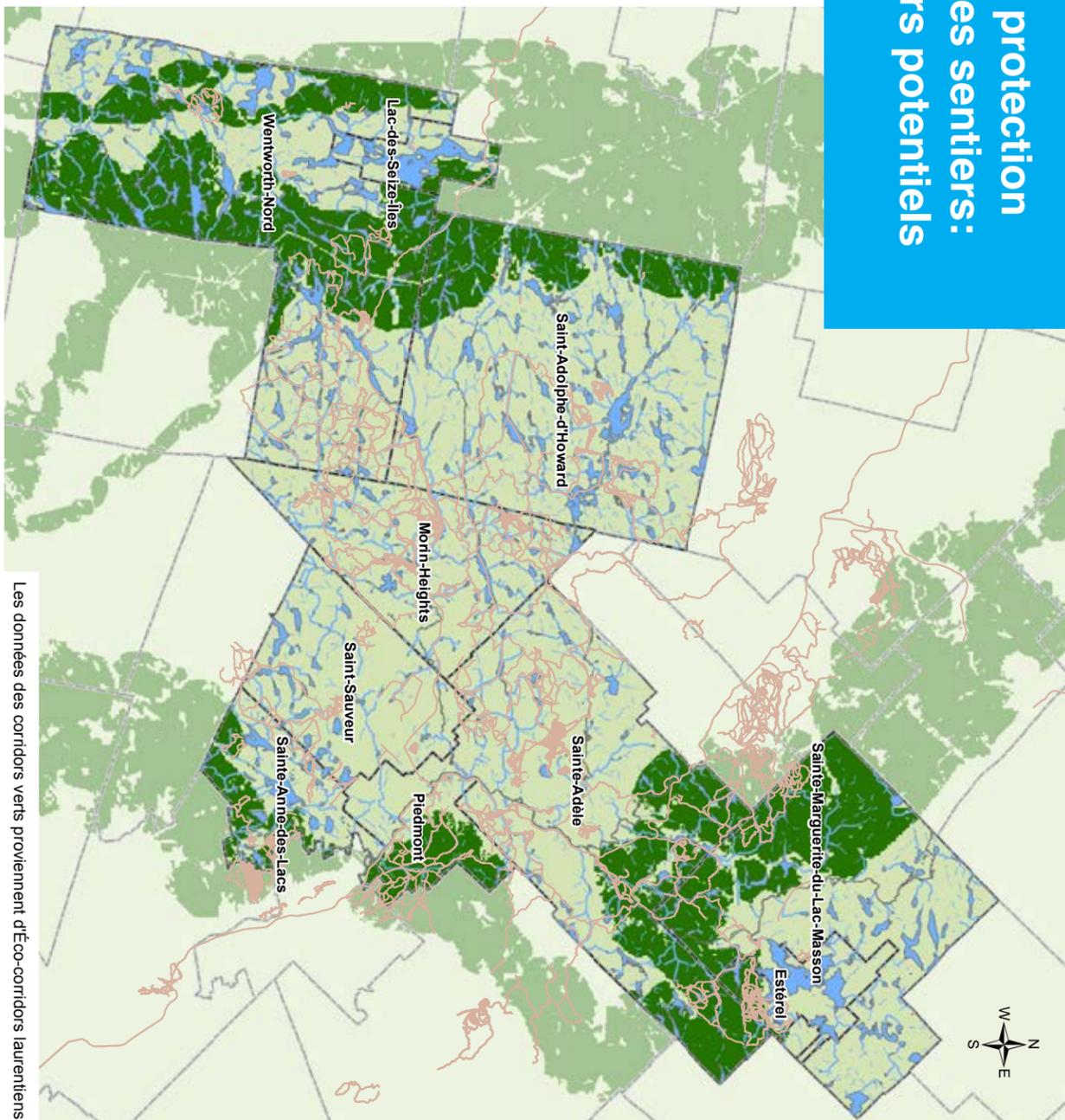
Politique de protection et d'accès des sentiers: Éco-corridors potentiels

Éco-corridor

-  Sentier récréatif recensé
-  Corridor vert



Projection: MTM 8 NAD 83



Les données des corridors verts proviennent d'Éco-corridors laurentiens

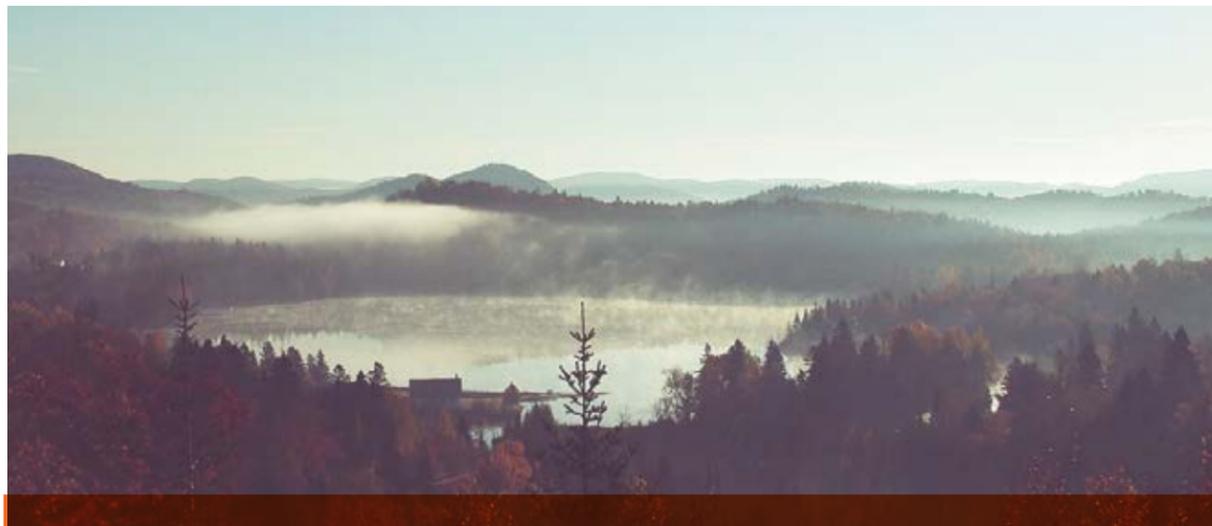
Cette carte est un document de travail et n'a aucune valeur légale. Service de géomatique de la MRC des Pays-d'en-Haut et Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

POLITIQUE ET ORIENTATIONS

Une politique pour la reconnaissance du passé et une vision d'avenir

La pratique du ski de fond dans les Laurentides est inventoriée au Répertoire du patrimoine culturel du Québec comme élément du patrimoine vivant. Or, les sentiers de ski de fond de longue randonnée (ski nordique) sont l'assise permettant à cette tradition immatérielle de perdurer. Cependant plusieurs des pistes ancestrales se morcellent et disparaissent au gré de l'étalement urbain. L'inventaire de la pratique du ski de fond en tant qu'élément patrimonial apparaît insuffisant à lui seul pour renverser cette tendance et assurer la pérennité du réseau de sentiers aujourd'hui multifonctionnels.

La MRC des Pays-d'en-Haut, reconnaissant l'apport identitaire du plein air sur son territoire, mise sur cette politique de protection et d'accès aux sentiers pour préserver les infrastructures en sentiers multi usage qui font partie intégrante du mode de vie de ses résidents et de celui de ses nombreux visiteurs. Cette démarche s'appuie sur plusieurs des seize principes de développement durable reconnu par le gouvernement du Québec. Elle vise principalement à assurer une qualité de vie et la santé aux citoyens, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, l'efficacité économique, la subsidiarité, la protection du patrimoine culturel ainsi que la participation et l'engagement.



ORIENTATIONS

1 SE Doter d'une expertise urbanistique régionale en matière de planification de protection et de gestion de sentier

Les 25 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront à long terme d'optimiser les structures de gestion, de planification et de protection des sentiers. Les actions misent surtout sur la concertation des acteurs du milieu afin de favoriser un meilleur processus décisionnel, de mieux outiller les intervenants et de mieux définir les responsables des projets en sentiers.

2 Optimiser l'accès aux sentiers non motorisés et aux infrastructures récréatives pour les résidents de la MRC

Les 9 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront à long terme d'optimiser l'accessibilité physique aux sentiers et en démocratiser l'accès pour les résidents de la MRC.

3 Mettre en valeurs l'aspect identitaire des sentiers dans le développement du territoire

Les 10 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui favoriseront la consolidation d'une image de marque plein air du territoire au niveau régional tout en mettant en valeurs les particularités de chacune des localités. Les actions visent également à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur milieu de vie et une appropriation citoyenne des sites récréatifs.

4 Assurer une cohabitation harmonieuse des infrastructures de plein air avec les autres utilisations du territoire

Les 7 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront d'assurer la protection des réseaux de sentiers tout en respectant la capacité de support des milieux et en respectant les usages existants sur les terrains inclut aux réseaux et ceux limitrophes aux réseaux de sentiers. Cette orientation inclut également un volet sur l'éducation et la communication des usagers et des résidents.

5 Développer un modèle de financement viable relatif à la planification et au développement des espaces récréatifs

Les 11 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional et local afin d'assurer à moyen long terme le financement des infrastructures récréatives pour leur gestion, leur entretien et leur développement et de mieux définir les priorités d'intervention régionale en matière d'investissements dans le domaine récréatif.

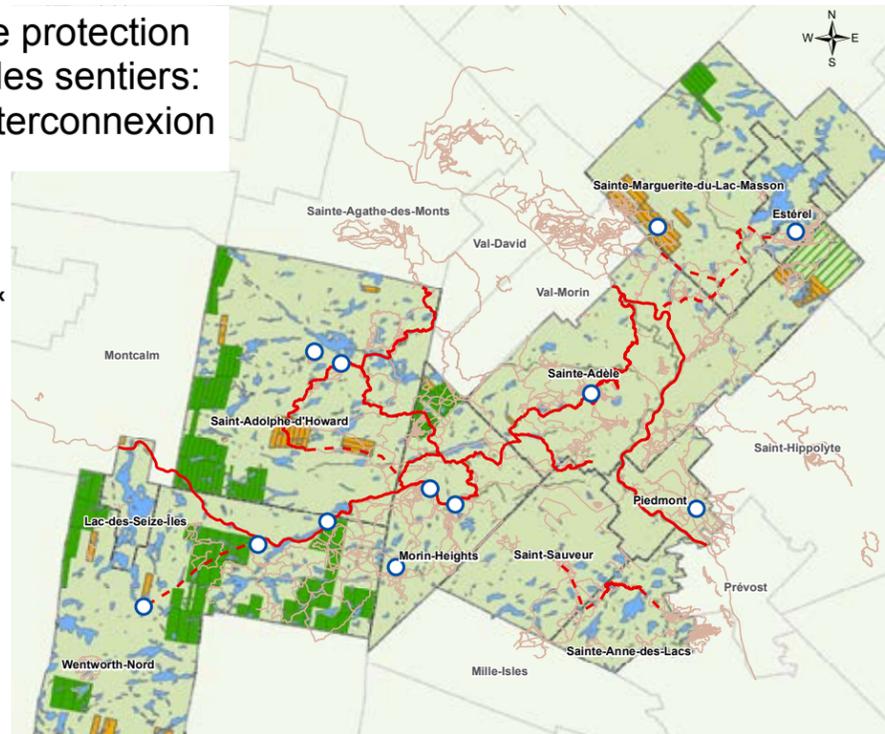
6 Miser sur la reconnaissance du patrimoine immatériel de la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut

Les 4 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional et local afin de faire reconnaître officiellement la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut comme étant un élément cité du patrimoine immatériel au niveau du gouvernement du Québec et de mettre en valeurs cet aspect identitaire sur le territoire.

Politique de protection et d'accès des sentiers: Sentiers d'interconnexion

Lien d'interconnexion entre les pôles régionaux

- Pôle régional
- Sentier récréatif recensé
- Sentier d'interconnexion
- - - Interconnexion projetée



Orientation 1 : SE DOTER D'UNE EXPERTISE URBANISTIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE PROTECTION ET DE GESTION DE SENTIER

Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
1.1 Protéger les liens régionaux à perpétuité	●		
1.2 Reconnaître dans le schéma d'aménagement les liens constituant le produit régional identifié par les gestionnaires locaux (CARTE p.18)	●		
1.3 Poursuivre l'inventaire continu des sentiers et du milieu	●	●	●
1.4 Assurer le respect de la capacité de support du milieu dans les sites récréatifs	●	●	●
1.5 Créer une table de concertation régionale en matière de planification et de pérennisation des sentiers composée de gestionnaires locaux de chacune des municipalités constituantes.	●	●	
1.6 Mandater un organisme afin d'assurer la mise en œuvre des projets régionaux issus de la concertation du milieu en matière de sentier	●	●	
1.7 Mettre en place une structure et un processus harmonisé misant sur le partenariat et le principe de subsidiarité	●	●	●
1.8 Établir un plan d'intervention régional concerté pour la pérennisation des liens intermunicipaux identifiés.	●		

Objectifs

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
1.9 Développer des stratégies proactives en matière de conservation des sentiers pour assurer la stabilité des réseaux.	●	●	●
1.10 Implanter un savoir-faire régional plus uniforme en matière de conception, pérennisation, aménagement et mise en valeur des sentiers	●	●	
1.11 Uniformiser les mesures d'urgence en sentiers sur l'ensemble du territoire	●		
1.12 Identifier les limites d'intervention législative des municipalités et mettre en lumière des moyens de pérennisation à l'échelle provinciale	●		
1.13 Prioriser les investissements en infrastructures dans les pôles locaux identifiés comme ayant un potentiel et/ou une qualité d'infrastructure permettant un rayonnement.		●	
1.14 Dans les secteurs appartenant à un réseau de sentiers formant les pôles récréatifs locaux identifiés au niveau régional, (CARTE p.19) miser sur la pérennisation des sentiers et les moyens durables quant à l'utilisation des infrastructures.		●	
1.15 Assurer une formation continue des responsables locaux attirés à la gestion et la planification des réseaux de sentiers dans les municipalités		●	
1.16 Déterminer un organisme responsable afin d'optimiser l'expertise locale en place.		●	●
1.17 Développer les pôles récréatifs locaux sur un modèle de complémentarité entre les municipalités constituantes.		●	
1.18 Définir les créneaux d'activités des pôles récréatifs en développement en fonction d'une planification incluant l'échelle régionale.		●	
1.19 Favoriser l'implication des ressources municipales avec les gestionnaires des réseaux lorsque ceux-ci diffèrent.		●	
1.20 Se doter et appliquer un plan d'évaluation des infrastructures et aménagements en sentier.	●	●	●
1.21 Appliquer des normes de construction de haut niveau dans les sentiers locaux identifiés.		●	
1.22 Identifier clairement un gestionnaire local pour chacun des réseaux de sentiers locaux identifiés. (CARTES p.18 et p.19)		●	
1.23 Élaborer des protocoles d'ententes précis concernant les tâches et responsabilités des bénévoles et autres gestionnaires de sentiers et les mettre à jour de manière continu.		●	
1.24 Développer une expertise municipale en matière de mobilité active.		●	
1.25 Favoriser les aménagements d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.		●	●

Orientation 2 : OPTIMISER L'ACCÈS AUX SENTIERS NON MOTORISÉS ET AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MRC

Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
2.1 Assurer un tarif avantageux aux résidents de la MRC minimalement sur les liens régionaux identifiés	●	●	
2.2 Assurer la présence d'infrastructures de services minimales pour permettre une expérience plaisante et sécuritaire des usagers dans les réseaux de sentiers.	●	●	
2.3 Optimiser l'accès des périmètres urbains vers les liens régionaux identifiés ou les pôles locaux.	●	●	●
2.4 Assurer la gratuité pour la population locale sur au moins un réseau quatre saisons par municipalité. (CARTES p.17, p.18 ou p.19)		●	●
2.5 Identifier clairement les secteurs où les animaux domestiques sont permis en sentiers et diffuser l'information aux citoyens.		●	●
2.6 Favoriser le développement d'aménagements permettant la pratique d'activité grand public dans les secteurs propices dont la capacité de support du milieu permet un achalandage élevé.	●	●	
2.7 Améliorer la sécurité la sécurité sur les sentiers de quartiers municipaux. (configuration, signalisation, usage, traverses piétonnières, etc.)			●
2.8 Identifier les réseaux de sentiers incluant des aménagements pour les personnes à mobilité réduite et diffuser l'information.		●	●
2.9 Favoriser les aménagements d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.		●	●

Orientation 3 : METTRE EN VALEUR L'ASPECT IDENTITAIRE DES SENTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
3.1 Miser sur le patrimoine des sentiers comme élément d'appartenance pour définir une identité plus forte du territoire.	●	●	
3.2 Développer une image de marque PLEIN AIR harmonisée pour les Pays-d'en-Haut et en bonifier la promotion.	●		
3.3 Développer une signature régionale uniforme pour les sentiers tout en conservant les particularités locales des réseaux.	●	●	
3.4 Renforcer le sentiment de fierté et la reconnaissance de l'importance sociale, économique et écologique des sentiers	●	●	●
3.5 Miser sur l'appropriation locale des sentiers comme élément pour définir une identité locale plus forte.		●	
3.6 Optimiser la communication entre les gestionnaires de sentiers les résidents et les usagers.	●	●	
3.7 Développer des plans de communication locaux pour les événements en sentiers.		●	
3.8 Utiliser les infrastructures récréatives et les clubs de plein air comme levier pour les projets communautaires.		●	●
3.9 Optimiser les retombées sociales des événements récréatifs en sentiers.		●	
3.10 Favoriser l'habitation active du territoire des résidents dans leur milieu de vie.		●	●

Orientation 4 : ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE

Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
4.1 Assurer le respect de la capacité de support du milieu dans les sites récréatifs	●	●	●
4.2 Reconnaître dans le schéma d'aménagement les liens régionaux constituant le produit régional identifié par les gestionnaires locaux (CARTE page 17)	●	●	
4.3 Poursuivre l'inventaire continu des sentiers et du milieu.	●	●	●
4.4 Éviter les passages de sentiers trop près des résidences en milieu privé.	●	●	
4.5 Optimiser les accès quatre saisons dans les réseaux de sentiers locaux afin de concentrer les secteurs récréatifs sur le territoire.		●	
4.6 Afficher les codes d'éthique des usages en sentiers afin de favoriser un usage respectueux du territoire.		●	
4.7 Assurer une communication claire sur la nature des sentiers clandestins (réseaux illicites) afin d'éviter les confusions auprès des usagers et des propriétaires quant à la responsabilité des gestionnaires avoisinants.		●	●

Orientation 5 : DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT VIABLE RELATIF À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS

Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
5.1 Planifier un budget régional de manière concertée pour la pérennité, l'entretien, l'aménagement et le développement des liens régionaux	●		
5.2 Élaborer un plan d'entretien budgété pour le produit régional	●		
5.3 Mandater un organisme régional pour assurer le montage et dépôt de subvention externe à la région.	●		
5.4 Créer une table de réflexion régionale pour vérifier les modèles de financement optimum.	●		
5.5 Augmenter les ressources matérielles et/ou financières relatives à la pérennisation des sentiers	●	●	
5.6 Planifier un budget local annuel pour la pérennité, l'entretien, l'aménagement et le développement des pôles locaux		●	
5.7 Élaborer un plan d'entretien budgété pour le produit local		●	
5.8 Étudier les sources de financement possibles pour les infrastructures de plein air offertes aux citoyens		●	
5.9 Participer de manière locale à une table de réflexion régionale pour vérifier les modèles de financement optimum.		●	
5.10 Augmenter la promotion concertée des pôles récréatifs locaux afin d'optimiser l'attractivité du territoire.		●	
5.11 Prioriser les investissements municipaux dans les aménagements publics incluant un volet favorisant la mobilité active.			●

Orientation 6 : MISER SUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA PRATIQUE DU SKI NORDIQUE DANS LES PAYS-D'EN-HAUT

Objectifs pour les liens régionaux et pour les pôles locaux

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
6.1 Reconnaître au niveau municipal la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut comme étant un élément du patrimoine immatériel de la MRC;	●	●	
6.2 Mandater une entité afin de faire inscrire de manière officielle le patrimoine immatériel de la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut au niveau provincial;	●		
6.3 Inclure des éléments patrimoniaux dans les aménagements sur les sites récréatifs;	●	●	
6.4 Développer des partenariats entre les gestionnaires de centres de ski et le musée du ski des Laurentides		●	

LEXIQUE

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. (MDDELCC, 2017)

Patrimoine immatériel

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmises de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. P-9.002 - Loi sur le patrimoine culturel. Article 2

Schéma d'aménagement

Un document de planification territoriale légal par lequel les élus municipaux indiquent, entre autres, les principales orientations du développement et les grandes affectations du territoire, en plus de dicter les règles et les normes à suivre par la réglementation d'urbanisme de chacune des municipalités locales. Source : MAMOT, Guide La prise de décision en urbanisme

Ski nordique

Aussi appelée ski de randonnée nordique ou encore *backcountry*, cette discipline hivernale d'origine scandinave se distingue par le fait qu'elle se pratique sur des pistes non-tracées ou damées ce qui donne aux skieurs un accès à des territoires plus éloignés et souvent plus sauvages.

Excursionniste

Personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence à plus de 40 kilomètres du lieu visité. Profil socio-économique

Touriste

Personne qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Source : Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, MRC des Pays-d'en-Haut, 2015

Villégiateur

Personne ayant une résidence secondaire sur le territoire

Résident permanent

Personne ayant une résidence principale sur le territoire

Éco-corridors

Un éco-corridor ou corridor écologique est un segment de terrain sur lequel pousse une végétation naturelle non entretenue. Ce segment est positionné dans la trame du paysage pour réunir des milieux naturels protégés ou non. On dit que plus le territoire est fragmenté par des infrastructures, plus on a besoin d'éco-corridors pour permettre aux espèces de se disperser, de se reproduire pour diversifier leur bagage génétique et ainsi leur permettre de s'adapter aux changements de leur environnement (climat, dérangement, pluviométrie, drainage, etc.). <http://www.ecocorridorslaurentiens.org/concepts-et-th-orie>

Accessibilité

Un principe qui peut à la fois liée au caractère d'un lieu qu'au droit ou possibilité de quelqu'un d'avoir accès à quelque chose. Ainsi, le caractère accessible peut se définir par sa situation géographique, par sa démocratisation intellectuelle, par son coût abordable.

Inspiré de la définition de l'accessibilité

Identité

L'identité d'une communauté englobe tous les éléments déterminant les préoccupations et les valeurs de la collectivité. La présente politique vient affirmer et consolider cette identité. Définition à partir de Vision stratégique dans MAMOT, Guide La prise de décision en urbanisme

Conservation

Action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état d'un milieu par une approche écocentrée, ce qui veut dire usage limité de la nature, activités durables et protection incluant l'intervention humaine.

(Géococonfluence, 2013)

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-proteger-preserver-ou-conserver-la-nature>

Protection

Terme qui englobe l'ensemble des éléments de conservation et de préservation. Définition maison

Préservation

Action, moyen de préserver un milieu par une approche biocentrée, en résumé, sans usage de la nature et protection stricte de la nature.

(Géococonfluence, 2013)

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-proteger-preserver-ou-conserver-la-nature>

Gouvernance

Désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent l'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un État, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. (IRGEI, 2011) <http://www.irgei.org/>

Entente de passage

Entente verbale ou écrite entre un propriétaire terrien et un gestionnaire basé sur l'accord mutuel des parties prenantes n'ayant aucune valeur légale à l'exception des ententes incluant une assurance de responsabilité civile. Définition maison

Droit de passage

Issue d'une démarche volontaire entre les deux parties, la servitude de droit une fois signée une obligation pour un propriétaire de laisser passer sur son fonds, le propriétaire du fonds voisin. Ici, le propriétaire du fonds voisin serait la municipalité locale pour les besoins des utilisateurs des sentiers récréatifs. Dictionnaire de l'Office québécois de la langue française

Servitude

La servitude est une charge imposée sur un immeuble, le fonds servant, en faveur d'un autre immeuble, le fonds dominant, et qui appartient à un propriétaire différent.

Cette charge oblige le propriétaire du fonds servant à supporter, de la part du propriétaire du fonds dominant, certains actes d'usage ou à s'abstenir lui-même d'exercer certains droits inhérents à la propriété.

Code civil du Québec, art. 1177

Infrastructures récréatives

Les infrastructures récréatives peuvent définir l'ensemble des sentiers, des aménagements, des équipements spécialisés, du mobilier et des installations d'accueil des sites récréatifs.

Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

(MDDELCC, 2017)



**CONSERVATION
DÉVELOPPEMENT
PLANIFICATION**

Merci aux propriétaires !

Un grand nombre de sentiers qui profitent aux amateurs de plein air se situent sur ou à proximité de propriétés privées. Cette réalité exige une grande collaboration de la part des propriétaires riverains. La SOPAIR affirme que le respect de part et d'autre est la clé du succès pour le projet de pérennisation des sentiers.